

LES SECTEURS DU MÉDICAL

- Hospitalisation à but non lucratif, FEHAP
- Personnes inadaptées et handicapées, établissements
- Personnes inadaptées, médecins spécialistes
- Hébergement, réadaptation, centres CHRS
- Cancer, centres de lutte
- Sanitaires, sociaux, établissements médico-sociaux
- Médecine du travail, services interentreprises
- Analyses médicales, laboratoires extra-hospitaliers
- Dentaire, laboratoires de prothèses
- Cabinets médicaux

NOS PRIORITÉS SONT : LES SALAIRES, LES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES, LA PROTECTION SOCIALE

Pour tous les salariés du domaine médical et médico-social nous revendiquons :

EN MATIÈRE DE SALAIRES

- 300 euros net de salaire supplémentaire pour tous, tout de suite ;
- à niveau de qualification égale, salaire égal ;
- un treizième mois pour tous ;
- la généralisation de l'indemnisation des trois jours de carence de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail pour maladie pour tous les types de contrat de travail, sans condition d'ancienneté ;
- l'égalité salariale pour les temps partiels embauchés depuis 2000 ;
- la généralisation de la fin de la journée gratuite de travail obligatoire, dite « *de solidarité* » ;
- la prise en charge intégrale du coût du transport par l'employeur, y compris pour les salariés n'ayant d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, quel que soit le temps de travail du salarié.





EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

- le financement de postes de personnels qualifiés à hauteur des besoins, permettant une prise en charge adaptée des publics accueillis ;
- l'embauche en CDI ;
- l'attribution de 24 jours de congés payés annuels supplémentaires (dits « *congés trimestriels* ») pour tous ;
- le rétablissement des dispositifs de départ en retraite anticipée ;
- la création d'un véritable statut de travailleur de nuit avec la majoration de 20 % du temps de travail de nuit et limité à 30 heures par semaine.

EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- l'amélioration des taux de contribution à la formation professionnelle continue à hauteur des besoins du secteur ;
- le rétablissement du CIF ;
- la prise en charge totale des frais de la formation professionnelle accomplie exclusivement pendant le temps de travail.

FO PARTICIPE

aux négociations pour améliorer :

- les salaires ;
- les conditions de travail ;
- la formation professionnelle ;
- la prévoyance (garantie invalidité, décès, maladie).

FO EXIGE

le respect de la durée du travail et sa répartition, qu'elle soit hebdomadaire ou par cycle, ainsi que des acquis sociaux (jours fériés, événements familiaux, primes de nuit...).

FO SE BAT

pour la prise en compte et la reconnaissance de la pénibilité au travail (stress, postures, manutention de charges lourdes, etc.).

FO A ŒUVRÉ

pour la mise en place de complémentaires santé, pour l'amélioration des garanties prévoyance et une juste répartition des cotisations.

FO A OBTENU

- la reconnaissance par le salaire des diplômes et des qualifications ;
- la prise en compte du travail de nuit, notamment par des primes et des indemnités.